

INFORMATIONS RELATIVES A L'INVESTISSEMENT DURABLE

MH EPARGNE ACTIONS TRANSITION CLIMAT

Le Fonds est nourricier du FIVG SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT. Les réponses qui suivent sont celles de son fonds maître et s'appliquent à lui également.

A. RÉSUMÉ

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte à ce jour les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'engagement minimal d'alignement du Fonds avec le Règlement Taxonomie est à ce jour de 0%. Les activités dans lesquelles la Société de Gestion investit sont toutefois conformes à sa politique climat et ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables.

L'indice de référence du fonds est le MSCI EUROPE IMI (dividendes nets réinvestis).

Il permet au client de comparer la performance boursière du fonds promouvant des caractéristiques environnementales et sociales à celle de l'univers plus large représenté par l'indice. Cependant, le choix de l'indice de référence n'a pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité. La philosophie de gestion du fonds repose sur le principe que la prise en compte des critères ESG permettrait de surperformer un indice de marché large sur le long terme. La gestion du fonds n'étant toutefois pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est fourni qu'à titre d'indicateur de comparaison.

A partir de l'univers de départ, le MSCI EUROPE IMI, la Société de gestion applique un premier filtre permettant de sélectionner des émetteurs répondant aux enjeux de la transition climatique. Cet Univers restreint coïncide à l'Univers Transition Climatique

Ces derniers sont choisis sur la base des critères alternatifs suivants :

- **SBTi validé** : les objectifs climatiques de l'entreprise ont été approuvés par la *Science Based Targets initiative*, garantissant leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- **Alignement Taxonomie CA >30%** : plus de 30 % du chiffre d'affaires provient d'activités considérées comme durables selon la taxonomie européenne.

- **Alignement Taxonomie Capex > 20%** : plus de 20 % des investissements (Capex) sont consacrés à des activités durables au sens de la taxonomie verte de l'UE.
- **Alignement Taxonomie Opex > 20%** : plus de 20 % des dépenses opérationnelles (Opex) sont alignées avec des activités durables définies par la taxonomie européenne.
- **Temperature Rating S1S2 $\leq 1,5^{\circ}\text{C}$** : les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 sont alignées avec une trajectoire de réchauffement climatique limitée à $1,5^{\circ}\text{C}$.
- **Temperature Rating S1S2S3 $\leq 1,75^{\circ}\text{C}$ (well-below 2°C)** : l'ensemble des émissions (scopes 1, 2 et 3) est compatible avec un scénario climatique bien en dessous de 2°C .

Le fonds applique ensuite une politique d'exclusions normatives et sectorielles remplissant les exigences du label ISR V3 (annexe 7), ainsi que celles de la politique groupe de Sienna IM. Pour plus de détails veuillez-vous reporter à l'annexe SFDR du fonds ou son document méthodologique. L'Univers thématique investissable est ainsi défini.

Le fonds suit une approche en amélioration de note par rapport à l'univers investissable, sur la base de la note ESG Risk (Environmental, Social and Governance Risk Score). Cette note permet d'évaluer le niveau de risque financier qu'une entreprise présente en lien avec les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elle mesure dans quelle mesure les facteurs ESG peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'entreprise, à court, moyen ou long terme.

La note ESG Risk moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être supérieure à la note ESG Risk pondérée de l'univers thématique investissable, après élimination de 30 % des plus mauvaises valeurs sur la base de la notation ESG Risk.

Pour répondre aux exigences du label ISR, le fonds s'engage à surperformer son univers thématique investissable sur deux indicateurs de principales incidences négatives (PAI). Le premier indicateur choisi est l'empreinte carbone Scope 1 et 2 (exprimé en tonnes de CO₂ par million d'euros investi).

Le second indicateur choisi est le taux de femmes siégeant au conseil d'administration. En favorisant la mixité de genre au sein des instances décisionnelles des entreprises, nous faisons un premier pas vers la diversité de ces mêmes conseils, premier pas indispensable au recrutement à terme des meilleures qualifications.

B. OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

C. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Le fonds adopte une gestion intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection et le suivi des titres. Il est labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable).

1. Approche thématique :

A partir de l'indice MSCI EUROPE IMI, la société de gestion applique un filtre climatique pour sélectionner des entreprises engagées dans la transition écologique, selon plusieurs critères tels que :

- Objectifs climatiques validés (SBTi)
- Alignement avec la taxonomie verte de l'UE (au niveau du chiffre d'affaires, Capex ou Opex)
- Température cible des émissions de gaz à effet de serre (limite à 1,5°C ou < 2°C selon les scopes)

2. Politique d'exclusions et approche en amélioration de note :

- Exclusions normatives et sectorielles (conformes au label ISR V3 et à la politique du groupe Sienna IM)
- La note ESG Risk moyenne du portefeuille doit être inférieure à celle de l'univers de départ (après exclusion des 30 % les moins bien notées).
- Mise à jour trimestrielle des données et univers d'investissement.

3. Engagements liés au label ISR :

Le fonds s'engage à surperformer son univers de référence sur deux indicateurs clés (PAI) :

- Empreinte carbone (Scopes 1 et 2)
- Taux de femmes au conseil d'administration

5. Double matérialité :

Le fonds prend en compte :

- Les risques ESG sur les entreprises (article 3 – matérialité financière)
- L'impact des entreprises sur l'environnement/société (article 4 – PAI)

Cela se traduit par :

- Une note ESG Risk (risque global)
- Des indicateurs PAI (carbone, parité hommes/femmes)

D. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds est de réaliser, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI EUROPE IMI (dividendes

réinvestis), en s'exposant majoritairement aux actions européennes cotées d'entreprises émettrices de la zone Euro et, jusqu'à 25 % de son actif net, en dehors de la zone Euro, et dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique.

La mise en œuvre de la stratégie d'investissement mise en place pour répondre à cet objectif est décrite à la question précédente.

E. PROPORTION D'INVESTISSEMENTS

Le fonds détient entre 90% et 100% de ses encours en actions.

Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net du fonds dans des OPC de produits de taux.

Concernant les OPC monétaires, ces derniers respectent a minima les exclusions du label ISR, lorsqu'ils sont gérés par Sienna Gestion, et disposent du label ISR lorsqu'il s'agit d'une société de gestion externe. En investissant dans des obligations vertes, SIENNA GESTION s'assure la possibilité de mesurer la quantité de CO2 évité par million d'euros investi.

Le Fonds est exposé au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne dans la limite de 10% de son actif net.

Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de change, de taux et actions. Les dérivés n'ont pas vocation à faire dépasser les limites de la fourchette de sensibilité par la poche taux du portefeuille. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le FCP n'a pas recours aux TRS (Total Return Swaps).

F. CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée ligne par ligne et une procédure informatique permet de vérifier si chaque ligne de portefeuille appartient bien à l'univers SR.

Le contrôle du respect des Univers Responsables est réalisé régulièrement, celui-ci pouvant toutefois être modulée en fonction :

- du nombre et du degré de gravité des anomalies constatées lors du précédent contrôle
- de la périodicité et de la nature des ajustements émis par les analystes ISR.

G. MÉTHODES

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres.

La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

H. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Le modèle d'analyse ESG propre à Sienna Gestion s'appuie sur les données externes fournies par des prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG. Quatre fournisseurs ont été sélectionnés pour analyser les émetteurs :

-Sustainalytics couvre pour Sienna Gestion la notation de 1000 entreprises sur certains enjeux parmi les 18 enjeux génériques de leur méthodologie. Les notes sont mises à jour au fil de l'eau en fonction des controverses dont font l'objet certains émetteurs durant l'année.

-Ethifinance couvre la notation d'entreprises de plus de 300 petites et moyennes capitalisations. Une « Note Générale » est obtenue à partir de l'analyse de plus de 150 critères. Les notes d'Ethifinance sont actualisées annuellement.

-Trucost : les données brutes de S&P Global Trucost permettent de mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles. C'est à partir de ce premier filtre que sont sélectionnés la plupart des émetteurs éligibles aux portefeuilles Bas Carbone. En complément, Trucost fournit des données quantitatives sur l'ensemble du portefeuille d'obligations vertes de Sienna Gestion, et notamment les tonnes de CO2 évitées par million d'€ investi et par an.

-Humpact fournit des données, des indicateurs, des scores et des mesures d'impact sur la contribution des principales sociétés cotées en Europe et en France sur la thématique de l'emploi (formation des jeunes, insertion des personnes en situation de handicap, maintien des seniors dans l'emploi et le respect de la parité). Les notes ESG reçues par Sustainalytics sont ensuite normalisées par secteur et triées en ordre croissant via un z-score. Cette étape permet de réaliser le best-in-class inclus au sein du processus ISR de Sienna Gestion. Celui-ci comprend l'application de la politique d'exclusion, l'exclusion des émetteurs controversés, la sélectivité en best-in-class etc. afin d'obtenir l'univers investissable. La même méthodologie est appliquée aux données fournies par Ethifinance.

Les données externes fournies par ces prestataires font systématiquement l'objet de contrôles de cohérence par l'équipe Finance Responsable lors de la réception et l'utilisation des données.

Parmi les données fournies par S&P Global Trucost, les données d'émissions induites et évitées peuvent être estimées si elles ne sont pas directement publiées par les entreprises. S&P Global Trucost a donc créé un modèle d'estimation afin de mesurer les données d'émissions non disponibles.

Parmi les données Sustainalytics, les notes ESG ne sont pas estimées. En revanche, l'appréciation des controverses des émetteurs et de leur niveau de gravité nécessitent par définition une estimation pour les classer sur une échelle de gravité de 1 à 5.

I. LIMITES DES MÉTHODOLOGIES ET DES DONNÉES

Sienna Gestion identifie 3 limites principales aux méthodes et aux données utilisés :

- La temporalité : décalage temporel entre la publication des informations extra-financières et l'intégration dans l'analyse ESG des émetteurs.

- L'hétérogénéité des méthodologies d'analyse extra-financières des agences.
- La fiabilité des méthodes d'estimation des indicateurs quantitatifs par les agences.

J. DILIGENCE RAISONNABLE

Les investissements réalisés par le fonds suivent les critères robustes définis plus haut.

Concernant les OPC, la Société de Gestion sélectionne des fonds bénéficiant du Label ISR V3.

Concernant l'utilisation de produits dérivés, celle-ci est compatible avec les objectifs du fonds et s'inscrit dans une perspective de long terme. Leur utilisation se limite donc à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille. De plus, leur utilisation est cohérente avec la politique ESG du fonds.

K. POLITIQUES D'ENGAGEMENT

A travers sa démarche d'engagement Sienna gestion a pour objectif, en lien avec sa politique d'investissement responsable :

- D'influencer les entreprises vers de meilleures pratiques ESG, le respect des normes et cadres internationaux en termes de lutte contre le changement climatique ou des pratiques sociales.
- D'encourager les émetteurs à mesurer leurs performances extra-financières, afin de suivre les impacts de leurs activités.
- D'inciter les entreprises à communiquer sur leurs engagements et leurs résultats extra-financiers.

Sienna Gestion considère que ce dialogue doit être un sujet concret, et un complément de l'analyse ISR. Le dialogue actionnarial permettra donc d'améliorer de façon significative la prise en compte du couple risque-opportunité ESG grâce aux problématiques identifiées.

Pour assurer ce dialogue, Sienna Gestion interroge les entreprises dans le cadre d'initiatives collectives ou individuelles via des entretiens menés par les analystes ISR. Les initiatives collectives permettent à Sienna Gestion de porter un engagement difficilement réalisable individuellement de par la taille des encours mais également le temps investi. Les initiatives d'engagement collaboratif auxquels Sienna Gestion participe sont choisies en cohérence avec la démarche et la politique d'investisseur responsable. Sienna Gestion peut également participer à des dépôts de résolution d'actionnaires lors des assemblées générales.

Sienna Gestion pourra aussi initier un dialogue en réaction à d'éventuelles controverses des entreprises sur des sujets ESG afin de mieux appréhender leur réponse, leur plan de remédiation et le suivi de mise en application de plans d'actions.

L. INDICATEUR DE RÉFÉRENCE CHOISI

L'indicateur de référence est le MSCI EUROPE IMI (dividendes réinvestis).

L'indice MSCI EUROPE IMI représente les grandes, moyennes et petites capitalisations à travers quinze pays développés en Europe (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Italie, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Suède, Portugal, Espagne, Suisse et Royaume-Uni).

Les indices MSCI sont administrés par MSCI Limited, inscrite au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com